



UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
Hauts-de-France



Cycle de qualification

PREVENIR LES RISQUES DE
DISCRIMINATIONS DANS L'ACCES AU
LOGEMENT

25 et 26 novembre 2019

Lieu : Dunkerque (à préciser)

I- Contexte

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine revient, dans son article 1, sur la nécessité de « garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ». En visant également à « concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés », elle fait ainsi de cette lutte contre les discriminations un axe transversal incontournable des contrats de ville.

D'abord concentrée sur les discriminations à l'emploi, la lutte contre les discriminations au logement apparaît rapidement comme « un nouvel enjeu »¹. La législation relative aux discriminations dans l'accès au logement se développe : la loi du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs stipule, dès son article premier, qu' « aucune personne ne peut se voir refuser la location d'un logement pour un motif discriminatoire défini à l'article 225-1 du code pénal ». La loi du 17 janvier 2002 de la modernisation sociale vient réaffirmer ce principe, apportant la précision suivante à son article 158 : « *En cas de litige relatif à l'application de l'alinéa précédent, la personne s'étant vu refuser la location d'un logement présente des éléments de fait laissant supposer l'existence d'une discrimination directe ou indirecte. **Au vu de ces éléments, il incombe à la partie défenderesse de prouver que sa décision est justifiée.*** »

Ces enjeux sont réaffirmés dans la loi ALUR de 2014 et la loi Egalité-Citoyenneté de 2017.

Accompagnant ces dispositions juridiques, les politiques publiques du logement comme le programme local de l'habitat, la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET), les Conventions Intercommunales d'Attribution (CIA), le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur ou encore l'accord collectif intercommunal apportent des outils supplémentaires pour favoriser l'accès au logement pour tou·te·s et plus particulièrement pour les habitant·e·s des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

II- Constats et besoins

Malgré les dispositions juridiques et différentes politiques publiques mises en œuvre, de nombreuses études² prouvent l'existence de difficultés d'accès au logement pour une part importante de la population ; et l'existence de discriminations directes ou indirectes, causes de ce nonaccès.

¹ Plan villeurbannais de lutte contre les discriminations au logement, p 1

² Se référer à la note bibliographique documentée du réseau RECI : « Les discriminations liées à l'origine réelle ou supposée dans le logement : état des savoirs », novembre 2015.

De l'enquête du Défenseur des droits³, il ressort que :

« Le logement est perçu à 46% des personnes interrogées comme l'un des principaux domaines susceptibles de produire des discriminations, suivant en cela de près l'emploi ou les contrôles de police. Par ailleurs, parmi les personnes interrogées ayant recherché un logement au cours des 5 dernières années, 14% d'entre elles déclarent avoir vécu une expérience de discrimination au cours de cette recherche. Sont particulièrement concernées les personnes en situation de handicap, pour 19% d'entre elles, les mères seules avec des enfants de moins de trois ans (24%), les personnes immigrées (30%) ou encore les personnes perçues comme noires (40%). Pour autant, les démarches engagées par les personnes ayant déclaré une expérience de discrimination dans la recherche d'un logement à louer pour faire valoir leurs droits restent rares. Ces procédures étant souvent perçues comme complexes, voire dissuasives, seules 11% des personnes ayant déclaré une expérience de discrimination ont engagé une action pour défendre ou faire valoir ses droits ».

Plus difficile à saisir, la discrimination systémique mobilise des enjeux plus larges (crise du logement, manque d'information, posture du/de la. professionnel.le etc.). Or, force est de constater que ce caractère systémique de la discrimination doit faire l'objet d'une étude plus approfondie et « nécessite de travailler sur les différents aspects pour traiter les différents obstacles » (RECI – 2015).

Il paraît donc indispensable, au regard de ces constats, d'inscrire une action de formation des acteurs du logement en région Hauts-de-France qui permettrait de :

- Informer et former les différents acteurs à ce qu'est une discrimination (directe, indirecte, systémique) ;
- Apporter des enseignements sur les dispositions juridiques pouvant parfois apparaître comme contradictoires (exemple : prévention des discriminations et mixité sociale) ;
- Faire prendre conscience des logiques contradictoires dans lesquelles se situent les professionnel.les : entre injonction d'efficacité et service au public. Faire prendre conscience du mécanisme de « coproduction des discriminations » et donner des outils pour s'en éloigner ;
- Analyser les postures et pratiques professionnelles, et s'outiller pour prévenir du risque discriminatoire.

³ Enquête « accès au droit n°4 » : discriminations et accès au logement locatif
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/communiquede-presse/2017/12/enquete-acces-aux-droits-ndeg5-discriminations-et-acces-au-logement>

III- Public(s) visé(s)

L'objectif de ce cycle est de favoriser la rencontre entre les différents professionnels du logement sur le territoire régional : bailleurs (services RH et membres des commissions d'attribution), services habitat logement / mixité / peuplement (Etat, EPCI, communes, etc.), agences immobilières, élus locaux etc.

20 places sont disponibles.

RENSEIGNEMENTS :



Ingrid DEQUIN

Chargée de mission
03 20 25 61 56 – 06 77 64 63 95

IV- Agenda

Un cycle de 2 jours proposé les 25 et 26 novembre 2019

V- Objectifs

Finalité :

- ✓ Favoriser l'accès au logement pour tou-te-s et prévenir les risques de discriminations

Objectifs spécifiques :

1. Connaître et reconnaître la discrimination
2. Connaître les dispositifs juridiques en matière de lutte contre les discriminations, plus spécifiquement dans le logement
3. Analyser les pratiques et postures professionnelles dans une structuration globale complexe
4. Identifier et s'appuyer sur les outils et expérimentations existantes pour initier des changements de pratiques professionnelles

VI- Programme prévisionnel du cycle



Jour 1 — Approche historique, politique et juridique des discriminations

9h30 – 9h45 : Ouverture du cycle par les partenaires

9h45 – 12h30 : Eléments de contextualisation et définitions – Saïd BECHROURI, Consultant, COPAS

- Historique de l'émergence des discriminations
- Définition de la discrimination
- Critères de discrimination
- Formes (directe / indirecte / systémique)
- Mécanismes à l'œuvre et ce qu'elles produisent
- Dispositions juridiques
- Apports sociologiques

14h – 17h : Etat des lieux des discriminations dans l'accès au logement, points de tensions et identification des risques de co-production – Saïd BECHROURI, Consultant, COPAS

- Les effets systémiques des discriminations : éléments de réflexion et débats.
- Politiques d'attributions et enjeux de mixité, entre bonnes intentions et risques de discrimination : éléments de réflexion et mise en débats.
- Mise en situation et analyse



Jour 2 — DES PARTENARIATS ET EXPERIENCES POUR AGIR

9h30 - 12h30 : Posture et pratique professionnelles : identification des risques

- Accès au logement et discrimination : identification des risques aux différentes étapes des procédures. Echanges autour des réflexions menées par Stéphane ISIDORE, Juriste, Habitat du Nord.

- Gérer les injonctions contradictoires : entre lutte contre les discriminations et promotion de la mixité sociale
- Prendre conscience du phénomène de « co-production des discriminations » : entre impératif de résultats et accompagnement des publics

14h00 – 16h00 : Echanges de bonnes pratiques et expérimentations

14H00-14H30 Retour sur les résultats de l'étude « Mesurer l'Impact d'un Courrier d'Alerte sur les Discriminations selon l'Origine » MICADO

- Enjeux et limites des actions de prévention à destination d'agences immobilières
- S'appuyer sur le guide « Louer sans discriminer ; un manuel pour professionnaliser ses pratiques » pour co-construire un cadre préventif

14H30-16H00 : Temps de partage en atelier

- Au regard des risques identifiés lors de ces jours, co-production autour des moyens disponibles et des besoins identifiés par les professionnel.les pour prévenir les discriminations.
- Retours réflexifs et conclusion